



Retrouvez-nous sur Facebook

Paris, le 7 mars 2020

Monsieur Olivier VÉRAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SPP07

Monsieur le Ministre,

Par la présente nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude quant à la prise en charge des patients en nutrition parentérale à domicile pour les semaines voire les mois à venir.

En effet, à ce jour, ces patients à domicile ne font pas partie des personnes prioritaires concernées par la mise à disposition de masques et gel hydroalcoolique ou tout autre matériel de protection nécessaire à l'asepsie des soins.

Or ces patients réalisent, à domicile, des soins stériles sur voies veineuses centrales. Et tout manquement au respect strict de leur protocole de soins entraîne un risque infectieux de leur voie veineuse centrale conduisant irrémédiablement à une septicémie mettant en jeu leur pronostic vital.

Vous comprendrez donc que toute pénurie de matériel induirait une contrainte d'hospitalisation pour soins ou une mise en danger de ces patients, pouvant aller à une prise en charge pour complications sévères dans des services de réanimation déjà plus que sollicités en ce moment.

Nous vous demandons donc de donner les moyens matériels nécessaires aux prestataires de santé et/ou services de HAD afin que ces patients en nutrition parentérale à domicile puissent effectuer leurs soins en toute sécurité conformément aux protocoles établis par leurs centres agréés.

Nous espérons que ces mesures de réajustement seront prises rapidement.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Yasmine LUZURIER
Coprésidente La Vie par un Fil

Catherine KAJPR
Coprésidente La Vie par un Fil